

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2019-18

**SERVICES DE COLLECTE, TRANSPORT ET
DISPOSITION DE FEUILLES D'AUTOMNE ET DE
RÉSIDUS VERTS POUR LES VILLES DE L'ÎLE-
PERROT, PINCOURT ET NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-
PERROT**



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

Les Villes de L'Île-Perrot, Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demandent des soumissions pour des services de collecte, transport et disposition de feuilles d'automne et de résidus verts pour l'automne 2019, avec deux options de renouvellement d'une saison chacune.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **mercredi 21 août 2019** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514-856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2019-18 – Services de collecte, transport et disposition de feuilles d'automne et de résidus verts – Villes de L'Île-Perrot, Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 10h30 le vendredi 6 septembre 2019**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h30.

Les Villes de L'Île-Perrot, Pincourt et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les Villes ne sont pas responsables des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Le présent appel d'offres est régi par les accords ACCQO, AQNB, ALEC et AECG.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Madame Isabelle Roy, Directrice des services techniques de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org ou par téléphone au 514-453-4128 poste 3226.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 21 août 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et Greffière
Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
